



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école** Alberte-Melançon du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le mardi **8 octobre 2024 à 19h**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Stéphanie Côté – Directrice
 Monsieur Benoit Chatelois – Parent
 Monsieur Julien Ouvrard – Parent
 Madame Cindy Clément - Parent
 Monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger - Parent
 Madame Marie-Josée Bourque - Enseignante
 Madame Alex-Ann Beauregard-Smith – Enseignante
 Madame Marie-Constance Rouleau– Technicienne service de garde

ÉTAIENT ABSENTES : Madame Vanessa Prince-Perras - Parent

SUBSTITUT : Madame Carlie Raymond-Giasson – Parent
 Madame Mélissa Aubert – Parent
 Madame Jade Bessette – Enseignante
 Madame Camille Savard - Enseignante

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Julien Ouvrard, président du conseil d'établissement, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-1\)](#)

L'ordre du jour est lu par monsieur Julien Ouvrard. Madame Côté demande à ajouter les points suivants :

- 4.1 Règles de régie interne du conseil d'établissement
- 11. Varia
- 12. Date du prochain conseil d'établissement

➤ Il est proposé par monsieur Julien Ouvrard, et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal – CÉ du 19 juin 2024

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-2\)](#)

Aucune modification n'a été apportée.

➤ Il est proposé par : monsieur Benoit Chatelois

Que l'adoption du procès-verbal soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption

4.1 Règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Alberte-Melançon

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-2\)](#)

Madame Côté présente les règles de régie interne du conseil d'établissement, aucune modification n'a été apportée.

2.2.1 MODIFICATION DE L'HEURE (18H30)

➤ Il est proposé par : madame Alex-Ann Beauregard-Smith

Que l'adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-3\)](#)

Madame Côté présente le document de la reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence présenté au centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

➤ Il est proposé par : monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger

Que l'adoption de la reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4.3 Règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire L'Étoile Filante, indexation des coûts.

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-4\)](#)

Madame Côté présente les changements de coûts du service éducatif en milieu scolaire L'Étoile Filante en cohérence avec les taux présentés par le ministère.

- Il est proposé par : monsieur Thomass Gabriel Richie-Bürger

Que l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire L'Étoile Filante, indexation des coûts soient adoptées telle que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Approbations

- 5.1 Utilisation du gymnase par la municipalité

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-5\)](#)

Madame Côté mentionne que tous les membres de conseil d'établissement ont acceptés par courriel que l'école Alberte-Melançon mette à la disposition de la municipalité le gymnase de l'école le 12 septembre dernier. Présentement, il est utilisé pour permettre au citoyen de la municipalité pour pratiquer la zumba. La municipalité a les clés, la puce ainsi que le code du système d'alarme.

- Il est proposé par : madame Mélissa Aubert

Que la municipalité puisse utiliser le gymnase de l'école.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.2 Sorties au centre Paulinoix et à la bibliothèque municipale

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-6\)](#)

Madame Côté mentionne aux membres que nous avons toutes les autorisations pour l'ensemble de nos élèves leur permettant des sorties au centre Paulinoix et à la bibliothèque municipale. Madame Côté demande aux membres d'approuver l'ensemble des sorties à ces endroits étant donné qu'elles ne nécessitent aucun changement à l'horaire.

- Il est proposé par : monsieur Julien Ouvrard

Que les élèves puissent effectuer des sorties au centre Paulinoix et à la bibliothèque municipale.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Campagne de financement Kandju.

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-7\)](#)

Madame Côté présente aux membres du conseil d'établissement les détails de notre prochaine campagne de financement avec l'entreprise québécoise Kandju. Le profit est d'environ 30%. Le tout permettra de financer des activités école et l'achat de matériel pour les élèves, sous réserve de l'adoption des dépenses à partir du fond à destination spéciale.

➤ Il est proposé par : monsieur Thomass Gabreil Richie-Bürger

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Sortie au Théâtre des Deux-Rives le 20 novembre pour les élèves de la 3^e à la 6^e année.

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-8\)](#)

Madame Côté demande l'approbation des membres du conseil d'établissement pour permettre aux élèves de la 3^e à la 6^e année d'aller voir la pièce « Les idées lumières » au Théâtre des Deux-Rives à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le départ des élèves sera vers 12h30 et le retour pour 15h.

➤ Il est proposé par : madame Mélissa Aubert

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. Informations :

6.1 Programme Hors-Piste.

Madame Côté informe les membres du conseil d'établissement que l'équipe-école a décidé d'implanter le programme Hors-Piste de l'université de Sherbrooke. Une fiche descriptive est remise aux membres. Tous les élèves auront accès à cinq ateliers animés par les titulaires. Des courriels d'informations seront acheminés aux parents.

6.2 Variation nette du fond à destination spéciale.

Madame Côté présente aux membres la variation nette du fond à destination spéciale. Les achats autorisés par le conseil en fin d'année scolaire 2023-2024 ne sont pas comptabilisés. Les transferts budgétaires seront faits à la révision budgétaire.

6.3 Formulaire de dénonciation d'intérêts

Comme par les années antérieures les membres du conseil d'établissement doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts. Madame Côté laisse un moment aux membres pour compléter les documents.

6.4 Représentant au comité de parents du centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Madame Côté demande aux parents du conseil d'établissement si un membre désirerait faire partie du comité de parents. Les rencontres se font le soir les premiers mercredis du mois (6 novembre, 4 décembre, 8 janvier, 5 février, 12 mars, 2 avril, 7 mai et 4 juin).

AUCUN PARENT NE DÉSIRE ÊTRE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

6.5 Consultation MAO (mobilier, appareillage, outillage)

Madame Côté consulte présentement les membres du personnel pour les besoins en MAO. Elle informera les membres du conseil des demandes lors de la prochaine rencontre.

7. Consultation

Madame Côté consulte les membres du conseil pour déterminer les dates des rencontres pour l'année scolaire 2024-2025. Elle propose le 12 novembre, le 17 décembre, le 18 février, le 25 mars, le 29 avril, le 27 mai et le 17 juin.

8. Mots du service éducatif de garde en milieu scolaire

Marie-Constance Rouleau mentionne qu'il y a eu plusieurs changements au niveau des changements et des horaires de garde. Il y a eu engagement d'une nouvelle personne au SDG : Valérye Cyr.

9. Mot des enseignants

Aucun mot des enseignants.

10. Mot de l'organisme de participation des parents

Madame Côté informe que nous avons 8 parents qui se sont manifestés pour faire partie de notre OPP. Lors des activités école les enseignants communiqueront avec les membres de l'OPP. Madame Côté demeure disponible pour ces parents s'ils ont envie d'organiser des activités pour les élèves.

11. Varia

Mélissa a abordé la possibilité d'implanter un système pour ralentir la circulation près de l'école.

12. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 2024-11-12 à 18h30.

15. Levée de la séance

[Résolution 2024-10-08 \(CÉ-9\)](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

➤ Il est proposé par madame Marie-Josée Bourque et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente du CÉ

La direction